

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/06/2021

Signature de la convention instituant le fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés de la filière automobile par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, les constructeurs et la Plateforme automobile (PFA).

Annoncé à l'occasion du Comité Stratégique de Filière (CSF) du 26 avril dernier, le fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés de la filière automobile, doté de 50 millions d'euros, a vocation à renforcer les mesures d'accompagnement des salariés des entreprises de la filière dont l'activité est fortement impactée par les mutations technologiques et environnementales.

Ce fonds, financé par les constructeurs Renault et Stellantis pour 20 millions d'euros et 30 millions d'euros par l'Etat, permettra d'accompagner tous les salariés des entreprises de la filière automobile sous-traitantes faisant l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en France, ou les salariés des entreprises de moins de 1000 salariés en procédure de sauvegarde.

Les dossiers seront transmis au niveau local et feront l'objet d'un examen au niveau national.

L'accompagnement prévu jusqu'en juin 2023 permettra aux salariés en contrat de sécurisation professionnelle de disposer d'un accompagnement renforcé s'appuyant notamment sur la mise en œuvre d'une cellule d'appui à la sécurisation professionnelle, de formations qualifiantes ou de reconversions renforcées, d'aides à la création d'entreprise ou à la mobilité, ou encore d'une prime au reclassement.

Ces mesures d'accompagnement seront mises en œuvre par Pôle emploi dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a déclaré : « *La filière automobile fait face à des transformations profondes et nécessaires pour répondre aux enjeux écologiques de notre siècle. Ces défis sont d'autant plus importants et sensibles qu'ils se posent dans un contexte de crise. Face à ces mutations structurelles, le rôle de l'Etat est clair : accompagner tous les acteurs de la filière, salariés, sous-traitants, constructeurs et équipementiers.*

Dès mai 2020, le président de la République a annoncé un plan de soutien au secteur automobile de 8 milliards d'euros. A la sortie de crise, nous continuons d'être aux côtés de la filière, notamment grâce à France Relance et à travers la mise en place du fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés de la filière automobile. Nous voulons apporter des solutions concrètes et une sécurité supplémentaire aux salariés dont l'emploi pourrait être menacé ».

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a déclaré : « *Face aux mutations que connaît la filière automobile, il est important que nous nous mobilisions tous pour protéger les salariés du secteur et permettre son développement économique. Avec la mise en place de ce fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et les constructeurs, nous envoyons un message clair aux salariés : nous resterons pleinement mobilisés à leurs côtés pour leur permettre de rebondir rapidement. Ce fonds permettra en effet de leur proposer un accompagnement renforcé au travers d'aides à la mobilité et de formations pour leur permettre de se reconvertir professionnellement ».*